



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE

AUDE

Code Postal : 11190

Téléphone : 04.68.74.01.55

Télécopie : 04.68.74.01.55

Conseil municipal du	11/4/2018
Convocation du	09/4/2018
Conseillers en exercice	11
Conseillers présent	9
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Patricia Reinhold

Présents :

Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Piccin Annie, Pons Jean Claude, Maire, Reinhold von Essen Patricia, 2° adjointe et Alexandre Brigitte, Marc Morin,, Moreno Parfait

Excusés

Piel Isabelle

Pouvoir

July Rauscher à Marc Morin

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire reçoit en introduction la pétition signé par 85% des familles de Luc et alertant le Maire sur les dangers que les compteurs Linky font courir aux habitants. Il donne la parole avant l'ouverture du Conseil à ceux du public présents qui souhaitent s'exprimer. Mme Haverlant , Mme Charles, et Mme Martin exposent au Conseil Municipal le contenu de la pétition. Le maire approuve le fait que les citoyens se saisissent de ces problématiques citoyennes.

1- Débat sur la compteur Linky

Le maire expose un certain nombre de points concernant les positions possibles par rapport à la problématique des compteurs Linky. Une délibération engage la responsabilité juridique de la commune : il ne s'agit pas que d'une position militante. Mr Pons donne lecture d'exemples de

décisions que le Conseil Municipal peut prendre : demandes basiques tels que vœux et motions, ensuite délibérations et arrêtés. Mr le Maire note que dans les décisions d'autres mairies, la plupart sont prudentes et rares sont celles qui s'opposent frontalement à la pose des compteurs. Les débats s'engagent. Des questions sont posées sur les conséquences possibles qu'auraient à supporter le Conseil Municipal et le maire en cas de recours en justice contre une éventuelle délibération ; on souligne le cas des personnes qui sont plutôt favorables au Linky qui est aussi à prendre en compte, lecture est donnée de l'exemple de la procédure proposée par le cabinet d'Artémésia spécialisé dans l'accompagnement au refus des compteurs Linky, d'arrêtés pris par d'autres communes. Mr Pons souligne que si le Conseil prend une délibération il faut qu'elle respecte le choix de chacun. Le Maire propose que l'on prenne une première délibération élaborée sur la base de celle conçue par Artémésia en faisant en sorte qu'elle respecte les choix de chacun et d'étudier éventuellement un arrêté après avoir estimé la responsabilité qu'il engage et la portée juridique de cette action. Une proposition sera faite au prochain Conseil Municipal.

2-Présentation générale du budget 2018

Mr le Maire souligne tout d'abord la baisse des recettes du budget fonctionnement, qui est constante depuis plusieurs années, et quels que soient les gouvernements. Le total des charges est trop important par rapport aux produits. Notre capacité d'autofinancement /habitants est de 60€ par habitants ce qui est très inférieur aux moyennes nationales et départementales. De même le fond de roulement de la commune s'est érodé ; le déséquilibre apparaît notamment sur le poste des charges de personnel. Les budgets à venir vont devoir prendre en considération ces faits pour permettre de rééquilibrer la situation. Dans le contexte des baisses des dotations par l'État aux communes, la situation devient plus difficile et il est impératif de prendre des mesures d'économies pour équilibrer au mieux les budgets.

Le président donne lecture du budget : il est proposé conséquemment à ce qui vient d'être dit une baisse des charges à caractère générale de 90 450€ en 2017 à 85 000€ , une baisse des charges de personnels de 126600€ à 114800€ et des autres charges de gestion courantes de 78785€ à 22.485€, une partie étant réattribués au soutien à l'investissement.

La grande opération 2018/2019 va consister en l'achèvement du lotissement de Coutieux et à la rénovation des 3 maisons que la commune a racheté. Mais des projets lancés depuis 2 ans devraient aussi voir leur exécution cette année : l'assainissement et la réfection de la rue Marragon, (écoulements des eaux), la chaudière pour l'école (passage au bois au lieu de l'électricité, donc économie pour la suite) Tous ces projets font l'objet de subventions il y a donc une part financée et une part qui reste à la charge de la commune. En travaillant le plus possible en régie (Travaux, entretien de la station) des économies seront également réalisées. Le budget investissement est de 858.000€, compensé par les subventions déjà obtenus ainsi qu'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts. Il reste néanmoins un déficit de 113.156€ qui rendra obligatoire la réalisation de ces opérations sur 2 ou 3 exercices.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le projet de budget 2018.

3-Augmentation des taxes et des impôts

Le président propose une non augmentation des taxes et des impôts pour cette année, le choix étant fait de plutôt diminuer les dépenses. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la stabilité des taxes et impôts.

4-PLUIH

Le président rappelle les enjeux du PLUIH qui va en particulier s'imposer au territoire de la commune de Luc. L'Etat impose à travers la loi ALUR une réduction de la consommation de l'espace. A partir d'un calcul du pourcentage des surfaces consommées par les communes de la communauté des

communes entre 2005 et 2015, il est proposé un mécanisme de modération de la consommation des terres, 270ha seulement seront mis à la construction pour toutes les communes. La modération de la consommation d'espace représentera 40.5 ha sur les 15 ans à venir, soit une diminution d'au moins 10% par rapport à la consommation des 10 dernières années (période 2005-2015) sur l'ensemble des 78 communes du territoire.

Le président donne lecture de la proposition de délibération, le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité la demande de modération de consommation de l'espace.

5-Mise en place d'un prêt relais de 50 000€

Afin de faire face à l'absence de trésorerie une fois payée les maisons de Coutieux, Mr le Maire a recherché une solution financière. Le crédit agricole propose d'accorder un prêt à la commune de 50 000€ au taux de 0,80 % sur une période de 9 mois qui devrait être remboursé lors de la réception de la subvention et du prêt de la Caisse des dépôts. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la Mise en place d'un prêt relais de 50 000€

6-Délibération pour l'achat de la parcelle 1311

Mr le Maire expose que suite à de longues négociations avec les propriétaires de la parcelle 1311 comprenant une dalle, le Maire est arrivé à un accord ; cet accord permet le dépôt du permis d'aménager et la poursuite du projet de lotissement communal. A l'unanimité du Conseil il est décidé de l'achat de la parcelle A1311, pour la somme de 20.000€, ainsi que la prise en charge de la main levée et de tous les frais de cession par la commune conformément à l'accord avec les propriétaires.

7-Débat sur les orientations du PLUIH de Limoux

Le président donne lecture des orientations retenues.

Ambition 1 : Organiser l'aménagement et le développement du Limouxin dans le respect de ses identités, de ses spécificités et de sa qualité de vie.

Orientation générale 1. Constituer une armature territoriale et assurer une complémentarité entre ses composantes

Orientation générale 2. Conforter la dynamique démographique tout en modérant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Orientation générale 3. Développer une offre d'habitat diversifiée favorisant le maintien, l'accueil de population et répondant aux multiples besoins du territoire

Orientation générale 4. Améliorer et compléter le niveau et l'offre en équipements et services à la population

Orientation générale 5. Conforter l'offre commerciale en place et la développer sans déstabiliser l'existant

Orientation générale 6. Améliorer l'accessibilité globale du territoire et ses mobilités internes

Ambition 2 : S'appuyer sur les ressources et potentialités en présence pour conforter l'attractivité du Limouxin

Orientation générale 7. Créer les conditions pour faire émerger un tourisme « 4 saisons »

Orientation générale 8. Optimiser le potentiel économique pour des activités mettant en valeur les ressources du territoire

Orientation générale 9. Assurer un avenir à l'agriculture du Limouxin dans sa diversité

Orientation générale 10. Structurer et développer la filière forestière en Limouxin

Orientation générale 11. Valoriser à l'échelle communautaire les ressources naturelles via la production d'énergies renouvelables

Orientation générale 12. Favoriser l'accessibilité numérique à destination des entreprises, des touristes, des administrations et des habitants et réduire progressivement les zones blanches

Ambition n° 3 : Faire des sensibilités et des composantes environnementales paysagères et patrimoniales du Limouxin, un élément fédérateur du projet.

Orientation générale 13. Préserver et valoriser le patrimoine du Limouxin : petits et grands paysages, patrimoine végétal, les sites urbains et patrimoniaux emblématiques

Orientation générale 14. Accompagner qualitativement les évolutions des formes urbaines et architecturales, des espaces et des paysages ruraux et montagnards

Orientation générale 15. Favoriser l'émergence d'une urbanisation et de constructions plus performantes sur le plan énergétique dans un souci d'intégration avec l'existant

Orientation générale 16. Préserver les continuités écologiques en Limouxin

Orientation générale 17. Prendre en compte les risques de toute nature

Orientation générale 18. Assurer la préservation et la sécurisation de la ressource en eau

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le choix des orientations et laisse le soin à son président d'exposer les regrets de ce qui n'a pas été retenu dans les retours qu'avait fait le Conseil Municipal antérieurement.

8-Indemnités au comptable public

Le président expose les raisons pour lesquelles les indemnités sont accordées au comptable public. Il insiste sur la travail qu'a accompli Mme Husté ces dernières années. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour les indemnités au comptable public pour un montant de 343,62€ .

8-Lotissement participatif

Une 1ere aide financée par les fonds leader (70 000€) a permis de mettre en place le mécanisme participatif du lotissement ; un second fond leader (33.240€) va être mis en place pour animer la construction de manière à ce que la mutualisation soit facilitée ainsi que le respects des directions initiales (choix des matériaux en écoconstruction, aides à la réflexion architecturale, à l'organisation) Une partie reste à la charge de la commune, soit 5322€ qui seront un investissement et 6653€ qui seront répercutés aux acheteurs lors de la vente des lots . Cette décision garanti la dynamique de la suite de ce chantier. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la prise en charge par la commune de ces frais.

9-Suite de la première réunion participative

Hedy Dargères résume la réunion qui a eu lieu récemment. Les résultats sont accessibles sur le site de la commune.

La séance est levée à 00h15, après que la date du prochain conseil ait été fixée au mercredi 18/4/2018 à 21h.

Le Maire

Jean Claude Pons

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', with a horizontal line underneath the name.